

Arrêté n°SAGJ-21-087**Portant sur la proclamation des
résultats à l'élection du directeur de
l'UFR de Droit, Sciences Économiques
et de Gestion****Scrutin du 28 juin 2021****Proclamation des résultats****Election du Directeur de l'UFR Droit, Sciences Économiques et de Gestion**

Scrutin du 28 juin 2021

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L713-3 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-21-071 du 14 juin 2021 portant sur l'élection du directeur de la Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion (scrutin du 28 juin 2021) ;
- Vu** l'arrêté n° SAGJ-21-079 du 23 juin 2021 portant recevabilité des candidatures pour l'élection du directeur de l'UFR de Droit, Sciences Économiques et de Gestion (scrutin du 28 juin 2021)
- Vu** le procès-verbal de dépouillement afférent à l'élection du Directeur de l'UFR de Droit, Sciences Économiques et de Gestion (scrutin du 28 juin 2021) ;
- Vu** les statuts de l'UFR de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 23 novembre 2017 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE**

L'arrêté SAGJ-21-079 du 23 juin 2021, susvisé, portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection du Directeur de l'UFR de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion, avait déclaré recevable pour ce scrutin la candidature suivante :

- Pierre-Louis BOYER

ARTICLE 1 – Résultats de l'élection

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°SAGJ-21-071 et de l'article 6.1 des statuts de l'UFR de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion, le directeur de l'UFR est élu au premier tour à la majorité absolue des membres présents ou représentés et à la majorité relative des membres présents ou représentés au second tour.

- **Premier tour du scrutin :**

Le détail du vote est le suivant :

Arrêté n°SAGJ-21-087

**Portant sur la proclamation des résultats à l'élection du directeur de l'UFR de Droit, Sciences Économiques et de Gestion
Scrutin du 28 juin 2021**

Nombre d'électeurs inscrits	35
Nombre d'électeurs ayant émargé	30
Nombre de votes constatés dans l'urne	22
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	21

Résultat détaillé du vote

Le nombre de voix obtenues par le candidat :

Candidat	Nombre de voix obtenues
Pierre-Louis BOYER	21

Monsieur Pierre-Louis BOYER a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés représentant au moins la moitié des membres composant le Conseil d'UFR, fixée à 13, au 1er tour et est élu directeur de l'UFR de Droit, Sciences Économiques et de Gestion.

ARTICLE 3 - Date de prise de fonction

Conformément aux dispositions de l'arrêté SAGJ-21-071 du 14 juin 2021, susvisé, la date de prise de fonction du Directeur élu est fixée au 16 août 2021. Le Directeur est élu pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

ARTICLE 4 - Exécution

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'Université www.univ-lemans.fr, onglet Université, « Elections 2021-composantes », sur le site de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion, envoyé par message électronique à l'ensemble des membres du Conseil d'UFR ainsi qu'aux personnels et usagers de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion et affiché en salle des enseignants sur le campus du Mans (bâtiment Thémis) et à la scolarité du campus de Laval.



Pascal LEROUX